

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

FICHE PRESSE

Date : 31/05/2022

Objet : Inauguration du Centre départemental de santé de Saint-Médard-de-Mussidan

Centre départemental de santé de Saint-Médard-de-Mussidan : une solution pour lutter contre la désertification médicale

Ouvert aux Périgourdiens depuis le 1^{er} décembre 2021, le Centre départemental de santé de Saint-Médard-de-Mussidan a été inauguré mardi 31 mai par Germinal Peiro, Président du Conseil départemental de la Dordogne, Carline Cappelle et Jacques Ranoux, conseillers départementaux, et Michel Florenty, maire de Saint-Médard-de-Mussidan.

Un des moyens de lutter contre la désertification médicale

Implanté à l'ouest du département, dans une zone classée Zone d'intervention prioritaire par l'ARS (Agence régionale de santé), ce nouvel équipement est le second de ce type à ouvrir, trois ans après l'expérience menée à Excideuil débutée en 2019.

L'ouverture de ce deuxième centre de santé s'inscrit dans la volonté du Département de proposer aux médecins une nouvelle manière innovante d'exercer : en salariat, en équipe, intégrée aux compétences médico-sociales de la collectivité, en coordination avec les acteurs locaux de santé.

Grâce à l'appui de la commune de Saint-Médard-de-Mussidan qui met le bâtiment à disposition, le Conseil départemental de la Dordogne poursuit sa politique de solidarité territoriale et de lutte contre la désertification médicale en secteur rural. Ce centre de santé participe pleinement à l'engagement de la collectivité de réduction des inégalités de territoires en matière de prise en soins des publics fragiles.

Un troisième centre départemental de santé doit être créé au mois de septembre à Ribérac. D'autres projets d'antenne sont à l'étude, dont un centre à Montignac pour la fin de l'année.

Une équipe de professionnels de santé au service de la population

Le centre de santé de Saint-Médard-de-Mussidan fonctionne avec trois équivalents temps plein de médecins généralistes, un médecin pneumologue à 16h/mois et un médecin stagiaire. Un médecin gériatre doit rejoindre le centre au 1^{er} juin. Ces médecins sont tous salariés par le Département, qui prend également en charge le secrétariat médical chargé de l'accueil, la prise de rendez-vous, l'orientation et le suivi du tiers payant, et assure le fonctionnement général. Trois secrétaires médicales sont affectées à ces tâches.

Le centre de santé dispose de tous les équipements médicaux modernes : électrocardiogramme, échographe, débitmètre, etc.

Un centre qui répond à des besoins avérés

Depuis son ouverture, le Centre départemental de santé de Saint-Médard-de-Mussidan a prouvé, par sa fréquentation, qu'il était un équipement indispensable dans ce secteur de la Vallée de l'Isle.

En moyenne, plus de 1.000 consultations y sont réalisées chaque mois et 2555 patients ont déclaré le centre comme médecin traitant (ces personnes n'en avaient pas et rencontraient des difficultés d'accès aux soins).

La patientèle accueillie est le reflet des besoins en soins des personnes âgées, de personnes souffrant de maladies chroniques, de publics en précarité, mais aussi de familles avec de jeunes enfants sans médecin traitant.

Le centre de santé a développé de nombreux partenariats avec les professionnels de santé et les acteurs du territoire : le SDIS, le SMUR et le centre hospitalier de Périgueux. Le plateau technique en rez-de-chaussée permet en effet l'accueil de petites urgences transportées par le SDIS et le SMUR, évitant ainsi aux patients d'aller aux urgences du centre hospitalier de Périgueux.

Financement

Le Centre départemental de santé de Saint-Médard-de-Mussidan a pu voir le jour grâce à la commune. Elle a acheté le bâtiment pour **130.000€**, avec l'aide du Département à hauteur de 25%, soit **32.500€**.

La commune a également financé les travaux d'un montant de **473.960€**. Elle a bénéficié du concours du Département dans le cadre de sa politique de contractualisation (25%, soit **118.490 €**) et de l'Etat à hauteur de 20% (DETR, ZRR, DESIL : **94.792€**)*. Par ailleurs, l'ARS (**65.000€**) et la CPAM (**30.000€**) ont également apporté une aide à la création du centre. Ce bâtiment municipal est mis à disposition gracieusement du Département.

En année pleine, le budget du centre départemental de santé est de **560.000€**, dont **95.600€** apportés par le Département pour son fonctionnement.

Des dispositifs pour assurer la continuité de soins des Périgourdins

La création de centres départementaux de santé est l'un des leviers sur lesquels s'appuie le Département de la Dordogne dans sa lutte contre la désertification médicale.

Dans un contexte de vieillissement de sa population, la Dordogne est confrontée à une difficulté majeure : elle a une densité professionnelle la plus faible de la Nouvelle-Aquitaine pour l'exercice de la médecine généraliste. Le département compte, en moyenne, 8 généralistes pour 10.000 habitants contre 14 pour 10.000 en Nouvelle-Aquitaine. Autre chiffre significatif, on estime que si rien n'est fait, d'ici 2025, les 2/3 de la Dordogne seront sans médecin ou sans médecin en nombre suffisant.

Face à cette situation, le Conseil départemental a pris les devants en adoptant dès 2018 un schéma départemental d'accès aux soins. Il a été élaboré dans une démarche concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs compétents (Etat, Agence Régionale de la Santé, CPAM, MSA, Ordres des Professionnels de santé).

C'est par exemple à travers cet outil d'aide à la décision pour les décideurs et pouvoirs publics, que le Département et la CPAM ont collaboré pour développer le site internet « Soigner en Périgord » qui remplit un double objectif : promouvoir le territoire et plus largement informer et accompagner des professionnels de santé (étudiants et praticiens).

La mise en œuvre du site « Soigner en Périgord » s'inscrit dans un cadre d'actions plus large mises en œuvre par le Département dont principalement :

- Participation aux frais de formation des étudiants en médecine, par le biais de 5 bourses d'études par an, liées à un engagement d'installation locale,
- Participation forfaitaire à l'indemnité de stage, aux frais d'hébergement des médecins stagiaires sur la base de dix bourses par an portées conjointement avec les intercommunalités volontaires,
- Accompagnement financier et en ingénierie pour la création de Maisons de santé ou cabinets médicaux dans le cadre de la contractualisation avec le bloc communal et intercommunal,
- Poursuite des efforts en matière d'implantation de formations médicales et paramédicales en Dordogne et prioritairement la mise en place d'une première année PASS (Parcours d'accès spécifique santé) sur le Campus Universitaire de Périgueux.

*Lexique

ZRR : Zone de revitalisation rurale

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local